

**Mauritanie : Première revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit —
Rapport des services du FMI et communiqué de presse.**

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 26 septembre 2010 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 3 novembre 2010. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités mauritaniennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités mauritaniennes*

Protocole d'accord technique*

*En annexe du rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Des copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, DC.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Première revue de l'accord triennal
au titre de la facilité élargie de crédit**

Préparée par le Département Moyen-Orient et Asie centrale
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvée par Patricia Alonso-Gamo et Dhaneshwar Ghura

3 novembre 2010

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé le 15 mars 2010 un accord triennal d'un montant total de 77,28 millions de DTS (120 % de la quote-part) dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Les entretiens relatifs à la première revue au titre de la FEC se sont déroulés à Nouakchott entre le 15 et le 26 septembre 2010. La mission a rencontré le Président, le Ministre des finances, le Ministre des affaires économiques et du développement, d'autres membres du gouvernement et le Gouverneur de la banque centrale. Elle a également rencontré des membres du Parlement, plusieurs hauts responsables économiques et financiers et des représentants du corps diplomatique, des milieux bancaires et universitaires, du monde des affaires, des syndicats et de l'opposition.

La mission était composée de MM. Loko (chef de mission), Bessaha, Zouhar et De Bock et de Mme Terrier (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale (MCD)), ainsi que de M. Jenkins (Département de la stratégie et de l'examen des politiques (SPR)). Elle a bénéficié du concours de M. Najeh, représentant résident. M. Sidi Bouna (conseiller, Bureau de l'administrateur) a participé à certains entretiens sur la politique économique.

Les autorités consentent à la publication du rapport des services du FMI, de la lettre d'intention et du mémorandum de politique économique et financière de 2011.

Table des matières

Page

Résumé analytique	4
I. Généralités et mise en œuvre du programme	5
II. Évolution récente de l'économie et perspectives	6
III. Entretiens sur la politique économique	7
A. Consolidation et réformes budgétaires	7
B. Flexibilité accrue des politiques monétaire et de change	10
C. Réformes structurelles	11
D. Questions diverses	13
IV. Conception du programme	14
V. Évaluation par les services du FMI	14
Encadrés	
1. Evolution du secteur extérieur	8
2. Politique monétaire : défis à relever	12
Tables	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-13	17
2. Opérations de l'administration centrale, 2008-13	18
3. Balance des paiements, 2008-13	20
4. Situation monétaire, 2008-11	21
5. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2010-16	22
6. Besoins de financement extérieur, 2008-12	23
7. Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord triennal FEC envisagé, 2010-13	24
Appendice	
Lettre d'Intention	25
Annex I. Memorandum des politiques économiques et financières, 2011	27
Annex II. Protocole d'accord technique	40

RESUME ANALYTIQUE

L'application du programme jusqu'à la fin de juin a été satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs pertinents, y compris ceux prévus pour la fin de juin ont été respectés. Cependant, l'objectif indicatif des dépenses de lutte contre la pauvreté n'a pas totalement été atteint, à cause surtout de retards dans la mise en œuvre des projets d'investissement dans le domaine de lutte contre la pauvreté. Des progrès ont été réalisés au niveau du programme de réformes structurelles et les autorités ont mis en œuvre tous les repères structurels pertinents. Tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin de septembre devraient normalement être atteints, exception faite de celui concernant les dépenses de lutte contre la pauvreté. Les objectifs du programme prévus pour la fin de l'année restent adéquats et à la portée des autorités.

L'activité économique se redresse. Les indicateurs à haute fréquence disponibles font ressortir une croissance robuste du secteur non pétrolier, notamment des secteurs miniers et des BTP. La croissance du PIB réel hors pétrole a été révisée à la hausse à 5,6% et 5,5 % en 2010 et en 2011 respectivement. Les positions budgétaire et extérieure seront renforcées grâce à une production plus élevée de minerai de fer et d'or et à la hausse des cours de ces produits. La poursuite d'une politique monétaire prudente devrait permettre de maintenir un taux d'inflation à un seul chiffre et d'atteindre à fin 2011 l'objectif de 2,7 mois d'importations fixé pour les réserves officielles.

La loi de finances de 2011 maintient la discipline budgétaire et préserve adéquatement les dépenses sociales et d'infrastructure. Les autorités continueront de renforcer l'administration fiscale et douanière afin d'accroître les recettes, d'accélérer la modernisation de la fonction publique de façon à contenir la masse salariale et d'améliorer la transparence et l'efficacité de l'emploi des ressources publiques.

Une plus grande flexibilité du taux de change et un renforcement du cadre de politique monétaire aideront à accumuler des réserves de change. Des efforts sont nécessaires pour améliorer le cadre monétaire, ainsi que le fonctionnement du marché des changes. La banque centrale est prête à relever le taux directeur si des pressions s'exercent au niveau de l'inflation ou du marché des changes.

Le programme structurel continuera à se focaliser sur l'amélioration du climat des affaires et à la promotion d'une croissance tirée par le secteur privé. Les réformes sont essentielles pour continuer de renforcer l'intermédiation financière, doter les grandes entreprises publiques d'une assise financière solide et améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

Les services du FMI recommandent que soit achevée la première revue au titre de la FEC compte tenu des bons résultats obtenus jusqu'à la fin de juin et du fort engagement des autorités à mener à bien le programme.

I. GENERALITES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. **La Mauritanie doit relever plusieurs grands défis, dont le manque de diversification de l'économie, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, un climat des affaires médiocre et des taux de chômage et de pauvreté relativement élevés.**

L'économie est fortement tributaire du secteur minier, qui, en 2010, représente près de 75 % des exportations, mais moins de 3 % de l'emploi. Près d'un Mauritanien sur deux vit en deçà du seuil de pauvreté, et une partie importante de la population continue d'être aux prises avec l'insécurité alimentaire¹.

2. **Un accord triennal au titre de la FEC a été approuvé en mars 2010.**

La FEC appuie le programme des autorités dont l'objectif est de faire face aux effets négatifs du récent ralentissement de l'économie mondiale, de consolider la stabilité macroéconomique, de soutenir une croissance forte, de réduire le chômage, qui demeure élevé (en particulier chez les jeunes) et de lutter contre la pauvreté.

3. **La situation dans le domaine de la sécurité demeure tendue.**

Les menaces constantes d'Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQIM) ont amené les forces mauritaniennes à déclencher, ces derniers mois, plusieurs attaques contre les militants de cette organisation.

4. **Les autorités ont organisé une table ronde des bailleurs de fonds en juin à Bruxelles.**

Les bailleurs de fonds se sont engagés à octroyer à la Mauritanie une aide d'environ 3,2 milliards de dollars sur la période 2011-15.

5. **Le programme a pris un bon départ.**

Tous les critères de réalisation relatifs à la première revue ont été respectés (tableau 1 de la lettre d'intention). Cependant, l'objectif indicatif des dépenses de lutte contre la pauvreté n'a pas été tout à fait atteint, à cause surtout de retards dans la mise en œuvre de projets d'investissement dans le domaine de la pauvreté². Le programme de réformes structurelles avance comme prévu et les repères structurels pertinents ont tous été observés (tableau 2 de la lettre d'intention). Selon de premières informations, tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin de septembre devraient normalement être atteints, exception faite de celui concernant

¹ La production agricole couvre 25 % des besoins intérieurs.

² Conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques (FAD) de janvier 2006, les dépenses de lutte contre la pauvreté comprennent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures que l'on estime contribuer fortement à la lutte contre la pauvreté.

les dépenses de lutte contre la pauvreté. Les objectifs du programme prévus pour la fin de l'année restent adéquats et à la portée des autorités.

II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES

6. L'évolution récente de l'économie est encourageante et est, dans l'ensemble, conforme à ce qu'on avait anticipé lorsque le programme a été approuvé.

- La forte expansion du crédit, le fort redressement des exportations et le rebond de la production industrielle laissent entrevoir une croissance robuste du secteur non pétrolier. La production de pétrole a légèrement dépassé les anticipations.
- Le taux d'inflation est demeurée à un seul chiffre, bien qu'il soit passé (en glissement annuel) de 5 % en décembre 2009 à 6,9 % en août 2010.
- Les principales exportations de la Mauritanie (minerai de fer, or et cuivre), qui sont cruciales pour l'économie, se sont nettement renforcées, ce qui a amélioré la position extérieure. Les réserves officielles brutes se chiffraient à 222,6 millions de dollars (deux mois d'importations) à fin septembre 2010.
- L'abaissement par la banque centrale de Mauritanie (BCM) du principal taux directeur de 12% à 9% en décembre 2009 (et l'augmentation subséquente du crédit au secteur privé) s'est traduit, comme prévu, par des pressions sur le taux de change. Les interventions de la BCM ont été limitées et l'Ouguiya s'est déprécié, depuis le début de l'année, d'environ 9% par rapport au dollar. La prime sur le marché parallèle demeure insignifiante.
- De bons résultats budgétaires ont été enregistrés grâce essentiellement, d'une part, au recouvrement soutenu des impôts et a des redevances minières non prévues initialement³ et, d'autre part, à une sous-exécution des dépenses d'investissement.

7. Les perspectives à court terme continuent d'être favorables, mais des risques demeurent.

- La croissance du PIB réel hors pétrole devrait être de 5,6 % et de 5,5 % en 2010 et en 2011 respectivement, grâce entre autres à l'activité soutenue des secteurs agricole, minier et des BTP. Par contre, la production de pétrole restera orientée à la baisse. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait se contracter en raison de l'augmentation de la production de minerai de fer et d'or, et de la hausse des cours de ces produits (encadré 1). Une politique monétaire adéquate devrait permettre de maintenir le taux d'inflation à un seul chiffre et d'atteindre à fin 2011 l'objectif de 2,7 mois d'importations fixé pour les réserves officielles. La récente augmentation des cours

³ Essentiellement des redevances et des primes supplémentaires tirées d'une augmentation de la production d'or de la société Tasiast.

internationaux du blé ne devrait pas avoir d'effet significatif sur l'économie en 2010. Cependant, le maintien des cours du blé à un niveau élevé en 2011 pourrait entraîner une hausse de l'inflation.

- Une croissance mondiale plus faible, un recul important des cours internationaux du minerai de fer ou une forte augmentation de prix des denrées alimentaires et des combustibles sont les principaux risques qui pèsent sur les perspectives en matière de croissance qui, en revanche, pourraient être renforcées par la mise en œuvre vigoureuse de politiques et des réformes, et une accélération de l'aide des bailleurs de fonds.

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

8. **L'objectif clé du programme économique des autorités pour 2011 est de soutenir la reprise et de réduire la pauvreté tout en contenant les tensions inflationnistes.**

Pour y parvenir, il faut : i) poursuivre de manière soutenue l'ajustement budgétaire tout en dégageant l'espace nécessaire pour les investissements prioritaires et une aide sociale bien ciblée ; ii) poursuivre une politique monétaire prudente afin de maintenir l'inflation à environ 5 % ; iii) permettre une plus grande souplesse au taux de change pour faciliter les ajustements extérieurs, contenir le déficit du compte courant de la balance des paiements et accumuler les réserves officielles ; iv) accélérer les réformes structurelles, notamment dans le secteur financier, afin de stimuler l'investissement privé, de renforcer l'activité et de réduire davantage la pauvreté. Les autorités restent entièrement attachés aux politiques et objectifs définis dans le MPEF de février 2010.

A. Consolidation et réformes budgétaires

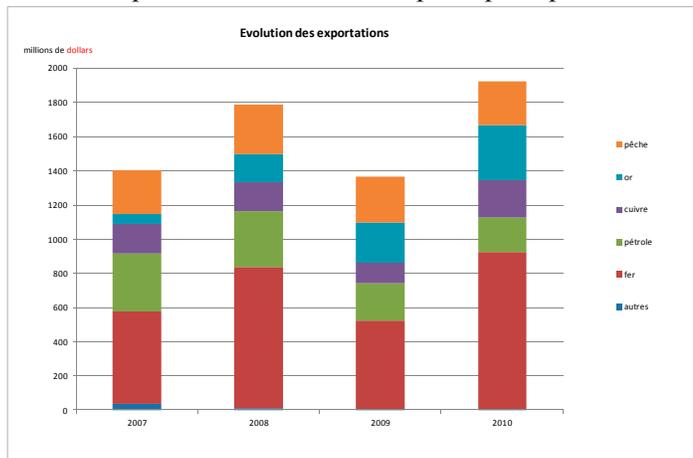
9. **La consolidation budgétaire continue de revêtir une priorité élevée.**

- Sous l'effet conjugué de la vigueur des résultats en matière de recettes et de la prudence des projets de dépenses, l'objectif du déficit de base hors pétrole prévu pour 2010 a été ramené de 3,8 % à 3 % du PIB hors pétrole⁴. Les recettes hors pétrole ont été révisées à la hausse, de 4,4 % environ en termes nominaux, grâce à des recettes non anticipées générées par le secteur minier (primes et redevances des secteurs du cuivre et de l'or).

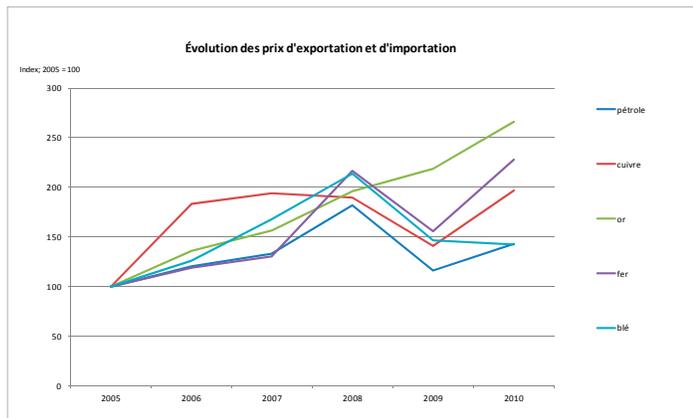
⁴ Le PIB non pétrolier nominal a été révisé à la hausse suite à l'augmentation du déflateur reflétant les nouveaux cours du minerai de fer, du cuivre et de l'or publiés dans les Perspectives. Sur la base du PIB non pétrolier initial, le déficit de base hors pétrole sera ramené à 3,3 %.

Encadré 1. Évolution du secteur extérieur

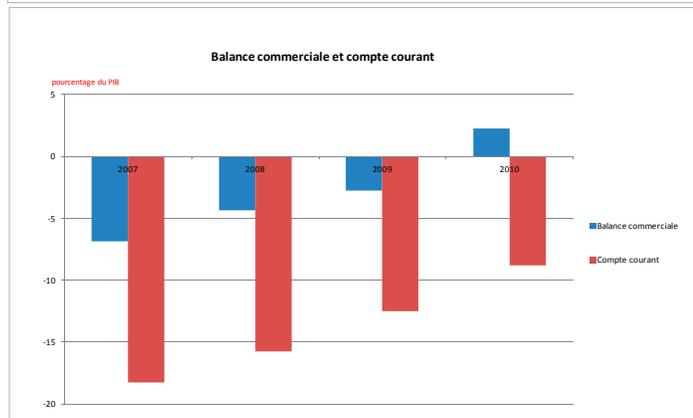
L'économie mauritanienne a bénéficié d'un rebond important des cours de ses principaux produits d'exportation (minerai de fer, cuivre et or) parallèlement à l'amélioration de la situation économique mondiale et à l'augmentation de du volume de production. Cela devrait normalement se traduire par une hausse de quelque 40 % des exportations en 2010. La Mauritanie demeure importatrice nette de produits pétroliers et la hausse des cours mondiaux du pétrole a eu des effets globalement négatifs sur la balance commerciale.



Dans l'ensemble, la balance commerciale devrait normalement s'améliorer de quelque 5 % du PIB en 2010, passant d'un déficit de 2,7 % du PIB en 2009 à un excédent de 2,3 %.



Un accroissement de l'aide extérieure devrait en outre être l'un des principaux facteurs qui contribueront à une amélioration du compte courant de la balance des paiements (le déficit devrait passer de 12,5 % du PIB en 2009 à 8,8 % en 2010). Les perspectives sont également favorables en ce qui concerne une augmentation des investissements extérieurs servant à financer une expansion de l'activité du secteur minier. Cette évolution de la balance commerciale et des perspectives en matière de flux extérieurs contribuera à une amélioration graduelle des réserves en termes de mois d'importation.



À moyen terme, les perspectives du secteur extérieur dépendront de celles des cours mondiaux des métaux, ainsi que de la concrétisation de l'extension envisagée des capacités de la production minière. Bien que les prévisions figurant dans les Perspectives de l'économie mondiale semblent faire état d'une certaine modération des prix du fer et du cuivre par rapport aux niveaux actuels, l'extension des capacités de production minière planifiée par les entreprises minières suggère un accroissement continu des exportations à moyen terme.

L'aide au titre d'appui budgétaire a augmenté au troisième trimestre et les perspectives pour le reste de l'exercice sont favorables⁵. Les autorités ont l'intention de faire adopter un budget complémentaire pour 2010, qui vise à faire l'économie des recettes non fiscales additionnelles pour répondre aux besoins futurs de financement. Tout en maintenant le même niveau des dépenses totales, les crédits seront réalloués afin de tenir compte de la refonte du régime indemnitaire au niveau de la fonction publique et des récentes modifications apportées aux attributions ministérielles. Le budget complémentaire réaffectera aussi des ressources supplémentaires à l'Agence de sécurité alimentaire pour reconstituer les stocks stratégiques de blé. Les autorités ont mis en place un comité interministériel chargé de s'attaquer aux contraintes administratives, institutionnelles et des capacités d'absorption et d'améliorer la gestion et l'exécution des dépenses publiques d'investissement.

- Le projet de loi de finances de 2011 vise pour le déficit de base hors pétrole un objectif de 1,6 % du PIB hors pétrole. Les recettes fiscales devraient normalement augmenter de 0,3 % du PIB hors pétrole, sans pour autant compenser intégralement le repli des recettes non fiscales. En conséquence, le total des recettes non fiscales se contractera de 1 % du PIB hors pétrole. Les dépenses courantes devraient diminuer de 1,3 % du PIB hors pétrole, grâce principalement à un accroissement modéré de la masse salariale. Les dépenses en capital reculeront de 1,4 % du PIB hors pétrole, en raison surtout de l'achèvement d'un grand projet dans le secteur de l'eau. Les dépenses de lutte contre la pauvreté devront passer à 10,3 % du PIB hors pétrole. On s'attend à ce que les besoins de financement soient comblés essentiellement par l'aide au titre d'appui budgétaire. Le déficit budgétaire, tel que projeté, contribuera à une baisse du ratio de la dette par rapport au PIB à environ 43,6 % en 2011.

10. Afin de poursuivre la consolidation des finances publiques et d'élargir l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses sociales et d'infrastructure en 2011, il faut déployer des efforts soutenus en vue d'accroître les recettes fiscales, de contenir les dépenses courantes non liées à la pauvreté, d'améliorer la formulation et l'exécution de la loi de finances, ainsi que l'information budgétaire, et de renforcer la qualité des dépenses publiques.

- Les réformes en vue de moderniser et renforcer les administrations fiscale et douanière portent notamment sur : i) le recensement de toutes les entreprises afin d'élargir l'assiette fiscale (repère prévu pour septembre), ii) l'achèvement de l'informatisation de la

⁵ Elle a été fournie par les partenaires bilatéraux, dont la France (17 millions de dollars), la Libye (25 millions de dollars) et l'Arabie Saoudite (5 millions de dollars). Les engagements pris à la table ronde des bailleurs de fonds à Bruxelles en juin 2010 (3,2 milliards de dollars) intègrent ceux précédemment non décaissés pris lors de la table ronde de décembre 2007, ainsi qu'une série de récents engagements. Les bailleurs de fonds ont confirmé une petite fraction de ces nouveaux engagements, qui a été par la suite incluse dans le financement du programme. En ce qui concerne les nouveaux engagements restants, les autorités examinent avec les différents partenaires des profils de décaissement.

Direction générale des impôts et iii) la mise en service complète du système SYDONIA++ dans les principaux bureaux de douane (repère prévu pour décembre) afin d'améliorer le recouvrement des recettes et la productivité de l'impôt (MPEF, ¶23).

- La réforme de l'administration publique reste prioritaire afin de contenir une masse salariale qui absorbe plus de 60 % des recettes fiscales et près de 40 % des recettes non pétrolières. Les autorités conviennent que, quand bien même la récente mise en place d'un nouveau dispositif de versement en liquide des indemnités de logement et de transport améliore la transparence et l'équité des rémunérations dans le secteur public, il ne saurait, toutefois, se substituer à une réforme exhaustive de la fonction publique. Dans ce sens, les autorités demeurent déterminées à accélérer la modernisation de la fonction publique (MPEF, ¶27). La mise à jour du recensement des fonctionnaires et le rapprochement du fichier de la solde avec le registre des effectifs de la fonction publique aideront à radier les emplois fictifs.
- Les autorités ont l'intention de mettre en place un compte unique du Trésor (repère prévu pour décembre) et d'actualiser et d'améliorer le cadre de dépenses à moyen terme afin de renforcer la programmation budgétaire, mieux aligner le budget sur les priorités du DSRP et limiter le recours aux avances de trésorerie pour les dépenses (MPEF, ¶26). Des mesures seront prises pour renforcer la passation des marchés, ainsi que les capacités administratives et d'absorption, de façon à améliorer la budgétisation de l'investissement, le processus de la dépense publique et son exécution.

B. Flexibilité accrue des politiques monétaire et de change

11. La politique monétaire demeure axée autour du rétablissement de la confiance dans le système financier et du maintien du taux d'inflation à un seul chiffre.

- La croissance de la monnaie au sens large sera limitée à 13 % approximativement en 2011 (en cohérence avec celle du PIB hors secteur minier nominal). Le pays étant très ouvert et vulnérable aux chocs extérieurs (encadré 2), la BCM et les services du FMI sont convenus de la nécessité de rester vigilants et de prendre les mesures adéquates pour maintenir l'inflation à environ 5 % si les signes des effets de second tour de la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires se concrétisaient ou si les pressions sur le marché des changes s'intensifiaient.
- Les points de vue convergent sur la nécessité de lancer de nouvelles réformes pour mieux coordonner les politiques monétaires et de change, et renforcer la gestion de la liquidité (MPEF, ¶30). À cet effet, la BCM prévoit, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique MCM de mai 2010, de réexaminer la cohérence de la structure du taux d'intérêt afin d'améliorer la transmission de la politique monétaire (encadré 2).

12. Les autorités ont fait montre d'une forte détermination à préserver la flexibilité du taux de change.

Elles ont l'intention de continuer de renforcer le fonctionnement du marché des changes et de permettre au marché d'intervenir davantage dans la détermination au jour le jour du taux de change, en se basant sur les principales recommandations de la mission d'assistance technique MCM de mai 2010. Les interventions sur le marché des changes de la BCM devraient continuer de viser l'atténuation d'une instabilité excessive temporaire.

C. Réformes structurelles

13. Les autorités sont résolues à accélérer l'exécution de leur stratégie de réforme bancaire à plusieurs volets.

Elles s'emploieront essentiellement à renforcer la supervision, la transparence et les mécanismes internes de contrôle et à consolider la situation financière des banques commerciales (MPEF, ¶29). Dans cette optique, la BCM prévoit de finaliser tous les décrets d'application de la nouvelle loi bancaire. Le capital social minimum des banques sera porté à 5 milliards d'ouguiyas (19 millions de dollars) d'ici à la fin de décembre 2011 (repère prévu pour décembre) et les états financiers de la fin de 2010 des banques commerciales seront audités par un cabinet recruté par voie d'appel d'offres (repère prévu pour septembre).

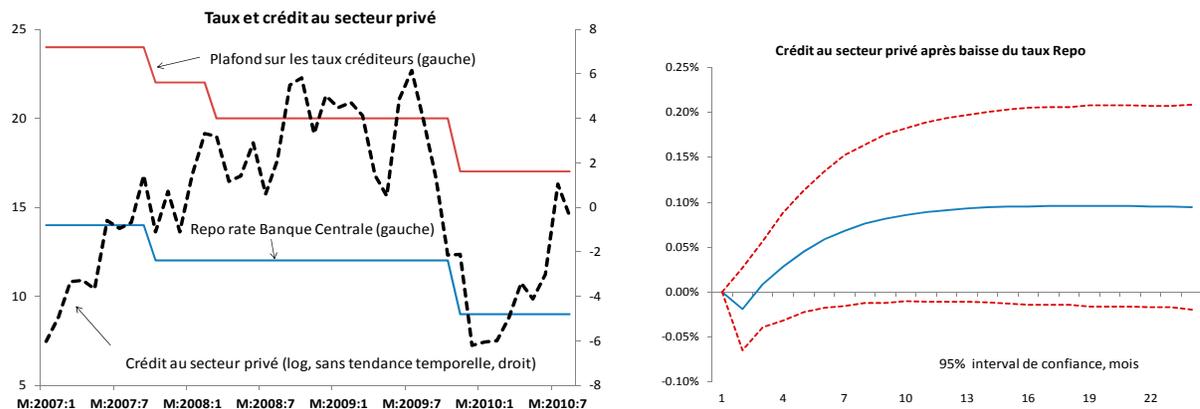
14. La restructuration des grandes entreprises publiques est cruciale pour réduire les transferts budgétaires et améliorer la qualité des services publics.

Un schéma directeur a été finalisé pour le secteur de l'électricité et la société nationale d'électricité est en train d'être restructurée et recapitalisée dans le cadre d'un plan global financé par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque mondiale. Parallèlement aux mesures de court terme visant à assurer le fonctionnement de cette entreprise de service public, d'autres mesures ont été définies pour en améliorer la gestion, en réduire les coûts et en accroître les capacités. Les autorités vont lancer une étude exhaustive de la situation financière des autres grandes entreprises d'État (repère prévu pour décembre). Les conclusions de cette étude aideront à préparer un programme de redressement qui soutiendra leur viabilité à long terme. Par ailleurs, des progrès sont actuellement réalisés dans le renforcement de l'entité administrative chargée du suivi financier des entreprises d'État.

Encadré 2. Politique monétaire : défis à relever

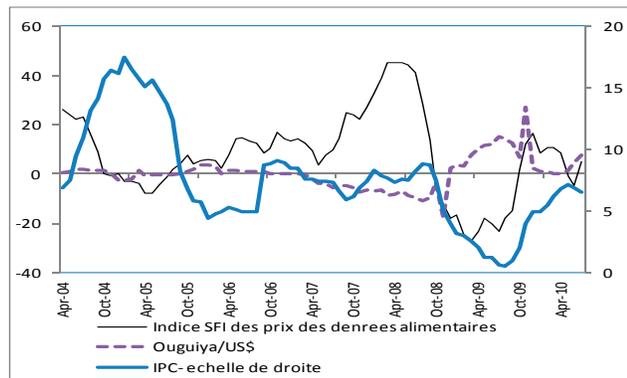
Transmission de la politique monétaire

La rigidité du barème des taux d'intérêt complique la transmission de la politique monétaire en Mauritanie. Le taux de pension auquel les banques peuvent se refinancer est le principal instrument utilisé par la BCM. Il a été réduit de trois points de pourcentage en novembre 2009 (dernière variation), ce qui a permis d'abaisser le taux sur le marché interbancaire, le rendement des obligations d'État et le taux débiteur maximum. Nous pouvons effectuer un examen statistique des effets d'une variation du taux de pension de la BCM sur le stock de crédits au secteur privé à l'aide d'une autorégression vectoriel (VAR) basée sur un échantillon de données mensuelles couvrant la période déc.2005- août 2010. La couverture limitée des données et l'absence de variations pour les taux de pension de la BCM pendant la période de l'échantillon sont deux réserves non négligeables qu'il convient d'apporter à ce type d'analyse. Les fonctions de réaction donnent à penser que la baisse du taux de pension a eu un effet expansionniste statistiquement significatif sur le stock de crédits au secteur privé.



Répercussions des chocs extérieurs sur les prix intérieurs

Nous analysons l'impact sur l'inflation intérieure en Mauritanie de chocs sur les cours mondiaux des denrées alimentaires et des variations du taux de change, en appliquant la méthodologie VAR à des données mensuelles portant sur la période 1999-2010. Les denrées alimentaires représentent plus de la moitié (53 %) du panier de l'IPC. La part des produits importés dans ce panier est estimée à environ 37%. Deux conclusions méritent d'être soulignées:



- Les effets des chocs sur les cours internationaux des denrées alimentaires sont relativement modérés (10 % pour l'ensemble de l'IPC et 27 % pour l'IPC des denrées alimentaires), du fait, d'une part, que les prix de certains produits sont administrés, et, d'autre part, que des mesures ont été prises par les autorités pour maintenir les prix intérieurs à un niveau bas pendant les récentes périodes de cours élevés. La part des biens et services dont les prix sont administrés représentent environ 20 % du panier de l'IPC.
- La répercussion des variations du taux de change sur les prix à la consommation est estimée à 39 % pendant la période 1999-2010. Elle atteint son maximum au troisième trimestre. Les effets sur l'IPC des denrées alimentaires d'un choc sur le taux de change sont estimés à 47 % sur un an.

La part croissante des importations dans l'économie semble indiquer que la répercussion restera importante, tandis que la faible disponibilité de produits locaux de substitution et l'absence d'une industrie de transformation développée, surtout dans le secteur agro-alimentaire, ne permettent pas d'amortir l'impact des variations des prix à l'importation sur les prix de détail des denrées alimentaires.

15. Les autorités poursuivront leurs efforts en vue d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

Les principales mesures viseront surtout à simplifier les formalités administratives afin de faciliter les opérations des entreprises (par exemple, un guichet unique pour établir ou liquider une entreprise), à améliorer le cadre légal et judiciaire des affaires (exécution des contrats, protection des investisseurs, etc.) et à renforcer les moyens dont disposent les petites et moyennes entreprises pour établir des états financiers crédibles et transparents (MPEF, ¶33). En outre, le gouvernement adoptera un nouveau code des investissements.

D. Questions diverses

16. Les autorités sont déterminées à préserver la viabilité de la dette extérieure.

Elles prévoient de mettre en œuvre une stratégie d'endettement extérieur (repère prévu pour décembre 2011) qui tiendra compte des recommandations de l'évaluation des procédures de gestion effectuée récemment par la Banque mondiale (MPA) et de celles de la mission d'assistance technique en matière de stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT). Elles poursuivront les négociations relatives à la dette bilatérale dans des termes comparables à celles des créanciers du Club de Paris. Dans ce contexte, elles sont parvenues à un accord sur le traitement des arriérés de la dette extérieure envers la Libye et le Fonds d'Abu Dhabi, dans des conditions analogues à celles du club de Paris. En outre, les négociations avec le Koweït sont en cours.

17. Les autorités poursuivront la conception et la mise en place d'un dispositif complet de sécurité et de protection sociale.

La stratégie nationale en la matière s'inspirera des conclusions et des recommandations de l'étude récente menée avec le concours de l'UNICEF. Elle permettra de mieux cibler les dépenses sociales, de créer un cadre cohérent pour aider les pauvres, et de réduire davantage la pauvreté.

18. Le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) devra être finalisé avant la deuxième revue du programme.

La préparation d'un nouveau DSRP 2011-2015 est bien avancée et une première version de ce document a été transmise aux principaux partenaires au développement, dont le FMI, la Banque mondiale et le PNUD. La version définitive est en cours de finalisation et devrait être soumise à l'examen des services du FMI et à la Banque mondiale avant la deuxième revue au titre de la FEC.

IV. CONCEPTION DU PROGRAMME

La conception et le mécanisme de suivi du programme demeureront dans l'ensemble inchangés. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel. Les autorités ont formulé le souhait de modifier le critère de performance prévu pour la fin de décembre 2010 de manière à tenir compte de la loi de finances rectificative et de l'amélioration des perspectives macroéconomiques. Des critères quantitatifs de performance sont proposés pour fin juin 2011. Les objectifs quantitatifs pour fin septembre 2011 sont présentés dans le tableau 1 du MPEF. Les critères quantitatifs de performance pour fin décembre 2011 seront établis lors de la prochaine revue du programme. Les repères structurels proposés pour 2011 sont pertinents sur le plan macroéconomique (tableau 2 du MPEF) ; ils portent essentiellement sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que sur la transparence et l'obligation de rendre compte de la BCM.

19. La BCM est déterminée à poursuivre la mise en œuvre de l'évaluation de la sauvegarde de 2010

Les recommandations (MPEF, ¶29) prévoient notamment le recrutement d'un cabinet d'audit externe pour poursuivre les audits semestriels des données portant sur les RIN et les AIN, ainsi que la publication dans les délais des rapports d'audit (repères structurels).

20. Les services du FMI devraient finaliser avant la fin du premier trimestre 2011, une évaluation ex-post dans les perspectives de qualification de la Mauritanie, au statut de pays membre ayant un engagement à long terme dans les programmes du FMI.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. L'économie est en voie de redressement et les autorités ont fait des progrès substantiels sur la voie du rétablissement de la stabilité macroéconomique.

L'activité économique a marqué une nette reprise et la situation des finances publiques ainsi que celle des comptes extérieurs se sont améliorées grâce à un rebond des cours des principaux produits d'exportation de la Mauritanie. L'inflation s'est accélérée ces derniers mois, du fait de l'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires, mais elle reste contenue à un taux à un seul chiffre.

22. Le nouveau programme a marqué un bon départ avec un engagement ferme des autorités sur l'agenda des réformes.

Le programme est sur la bonne voie et les réformes structurelles avancent comme prévu.

23. L'engagement à poursuivre la consolidation budgétaire est accueilli avec satisfaction.

Le projet de Loi des finances de 2011 est cohérent avec la viabilité de la dette à moyen terme. Il maintient la discipline budgétaire et préserve les dépenses sociales et d'infrastructure. Des efforts substantiels et soutenus sont, toutefois, nécessaires pour accroître les recettes fiscales et contenir les dépenses courantes non liées à la pauvreté. Il faudra à cet effet : i) continuer de renforcer l'administration fiscale et douanière afin de lutter contre la fraude fiscale et accroître les recettes, ii) accélérer la réforme de la fonction publique de manière à contenir la masse salariale et iii) limiter et hiérarchiser les autres dépenses courantes. Il faudra aussi améliorer la préparation de la loi de finances et son exécution, développer le système d'informations budgétaires, et renforcer la qualité de la dépense publique.

24. La BCM a réussi à contenir l'inflation à de faibles niveaux tout en soutenant la croissance.

Cependant, l'inflation s'accélère et les autorités devront rester vigilantes afin de réagir adéquatement en cas de manifestation des effets de second tour de la hausse des internationaux prix internationaux des denrées alimentaires sur l'inflation ou en cas de persistance des pressions inflationnistes . De nouvelles mesures sont nécessaires pour renforcer davantage l'indépendance opérationnelle de la BCM et améliorer la supervision et la régulation bancaire, ainsi que la gestion de la liquidité. Nous encourageons les autorités à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations issues de la récente évaluation de la sauvegarde.

25. La flexibilité du taux de change est essentielle pour absorber les chocs extérieurs et renforcer la reprise économique.

Les services du FMI notent avec satisfaction la volonté des autorités de mettre en œuvre les principales recommandations de la mission d'assistance technique du département MCM effectuée en mai 2010 afin d'améliorer davantage le fonctionnement du marché des changes, ainsi que la politique d'intervention des autorités monétaires sur ce marché.

26. Les autorités doivent maintenir la dynamique des réformes structurelles afin de promouvoir une croissance durable fondée largement sur l'initiative du secteur privé.

L'approfondissement de l'intermédiation financière, l'assainissement et la consolidation de la situation financière des entreprises publiques dont la société nationale d'électricité, l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires doivent être placées au premier rang des priorités dans le programme du Gouvernement.

27. L'exécution avec succès du programme permettra de renforcer la capacité de la Mauritanie à faire face aux chocs extérieurs, à améliorer les perspectives de mobilisation de l'aide extérieure, à soutenir la croissance économique, à créer des emplois et à réduire la pauvreté.

En dépit d'une plus grande appropriation du programme par les autorités, certains risques majeurs persistent dont notamment la dégradation de la situation sécuritaire, les chocs extérieurs éventuels et les faiblesses structurelles des capacités administratives et institutionnelles.

28. Les services du FMI recommandent que soit achevée la première revue au titre de la FEC, compte tenu des bons résultats obtenus jusqu'à fin juin 2010 et de la forte détermination des autorités à mener à bien le programme.

Tableau 1. Mauritanie: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012	2013
	Act.	Prov.	CR/10/168	Rev. Prog.	CR/10/168	Rev. Prog.	Proj.	Proj.
Revenu national et prix								
PIB en prix constants	3.5	-1.2	4.6	5.0	5.2	5.2	5.5	5.8
PIB non pétrolier en prix constants	3.9	-1.1	5.2	5.6	5.3	5.5	5.6	5.9
Production de pétrole (1000 barils par jour)	12.1	10.7	7.5	8.5	7.5	7.0	7.0	7.0
Déflateur du PIB	12.4	-5.9	8.0	19.3	2.7	5.0	-0.6	0.1
Déflateur du PIB non pétrolier	13.0	-3.9	8.7	20.4	2.7	5.5	-0.5	0.1
Indice des prix à la consommation (moyenne)	7.3	2.2	4.8	6.1	4.8	5.2	5.1	5.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	4.6	5.3	5.0	5.1	5.0	5.0
Secteur extérieur								
Exportations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	27.5	-23.7	21.9	40.9	4.8	12.8	-1.7	4.3
<i>dont</i> : hors pétrole	37.5	-21.6	28.8	50.0	4.7	16.2	-2.1	4.6
Importations de biens, f.à.b. (variation de la valeur en %)	21.7	-25.5	16.4	27.3	12.1	14.4	1.3	-2.5
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-15.8	-12.5	-11.9	-8.8	-15.1	-8.0	-10.3	-7.1
Réserves officielles								
Réserves officielles brutes 1/								
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	238.0	247.6	277.2	288.6	317.5	372.3	433.2
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.1	2.2	2.5	2.5	2.7	2.7	3.0	3.3
Monnaie								
Monnaie et quasi-monnaie (variation en %)	13.7	15.2	13.0	16.8	11.3	12.6	10.9	10.7
Crédit au secteur privé (variation en %)	23.6	3.9	11.4	11.7	8.4	9.9	8.1	6.9
Investissement et épargne								
Investissement brut (en % du PIB)	27.8	24.1	31.1	32.2	32.7	33.5	31.3	28.8
Épargne brute (en % du PIB)	12.0	11.6	19.2	23.4	16.2	25.5	21.0	21.8
Opérations consolidées de l'État (en % du PIB hors pétrole)								
Recettes et dons	25.9	26.7	27.8	26.7	25.8	24.0	23.4	23.3
Recettes non pétrolières	22.9	24.1	23.5	23.2	23.4	21.2	21.4	21.4
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.2	1.2	1.1	0.9	0.9	0.9
Dépenses et prêts nets	32.9	32.1	32.8	30.7	30.2	26.7	26.6	26.2
Solde global, dons inclus	-7.7	-5.3	-3.8	-3.0	-1.6	-1.6	-1.1	-1.0
Solde de base hors pétrole : définition du programme 2/	-7.0	-5.4	-5.0	-4.0	-4.3	-2.7	-3.2	-2.9
Dettes extérieures								
<i>dont</i> : dette extérieure publique (% du PIB)	80.8	92.9	58.8	55.2	55.3	49.0	49.6	49.5
Pour mémoire :								
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	261.5	262.0	--	--	--	--	--	--
PIB nominal (milliards d'UM)	854	794	896	995	968	1,100	1,154	1,222
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	797	758	868	962	938	1,072	1,125	1,193
PIB nominal (millions de dollars EU)	3,536	3,031	3,421	3,609	3,695	3,989	4,185	4,432
Population (en millions)	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5
PIB par habitant (en dollars EU)	1,123	940	1,036	1,093	1,093	1,180	1,209	1,250
Prix du Fer (dollars EU/Tonne)	140.6	101.0	80.0	148.0	77.5	145.0	130.0	122.0

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/Hors compte pétrolier.

2/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et les intérêts sur la dette extérieure).

'Tableau 2. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2008–13 (Suite)

(En pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012	2013
	Act.	Prov.	CR/10/168	Rev. Prog.	CR/10/168	Rev. Prog.	Proj.	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	23.7	24.9	26.6	25.5	24.7	23.0	22.5	22.4
Recettes non pétrolières	22.9	24.1	23.5	23.2	23.4	21.2	21.4	21.4
Recettes fiscales	14.4	14.1	14.8	13.4	15.3	13.6	13.9	14.2
Recettes non fiscales	8.5	10.0	8.7	8.8	8.1	7.6	7.5	7.2
<i>dont</i> : recettes du secteur halieutique	4.9	5.4	5.5	4.0	4.8	3.9	3.7	3.5
Recettes exceptionnelles 1/	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des dons	0.8	0.8	3.1	2.3	1.3	1.8	1.1	1.0
<i>dont</i> : Projects	0.5	0.5	1.1	1.0	0.8	0.7	0.7	0.6
Dépenses et prêts nets	32.9	32.1	32.8	30.7	30.2	26.7	26.6	26.2
Dépenses courantes	25.9	24.6	21.2	19.7	20.4	18.4	18.3	18.0
Masse salariale	8.9	10.2	8.8	8.8	8.4	8.4	8.3	8.2
Biens et services	6.8	6.8	6.3	5.1	6.3	4.8	4.8	4.8
Subventions et transferts 2/	5.4	2.7	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.5
Intérêts	2.1	2.1	1.9	1.7	2.3	1.9	2.0	1.9
Extérieurs	0.7	0.7	0.6	0.5	1.2	0.8	1.0	0.8
Intérieurs	1.3	1.5	1.3	1.2	1.1	1.1	1.0	1.1
Comptes spéciaux et autres	0.9	0.7	0.6	1.0	0.6	0.9	0.9	0.8
Dépenses en capital	7.0	6.8	11.2	9.7	9.6	8.3	8.2	8.2
Investissements financés sur ress. extérieures	1.5	2.0	4.9	4.1	4.0	3.1	3.1	3.0
Investissements financés sur ress. intérieures	5.5	4.9	6.3	5.6	5.7	5.1	5.2	5.2
Restructuration et prêts nets	0.0	0.6	0.4	1.4	0.2	0.0	0.0	0.0
Réserves communes	1.9	2.2	1.9	1.4	1.0	0.9	0.8	0.7
Solde de base hors pétrole; définition du prog. 3/	-7.7	-5.3	-3.8	-3.0	-1.6	-1.6	-1.1	-1.0
Recettes pétrolières nettes	2.2	1.8	1.2	1.2	1.1	0.9	0.9	0.9
Solde global, dons inclus (déficit -)	-7.0	-5.4	-5.0	-4.0	-4.3	-2.7	-3.2	-2.9
Financement	7.0	5.4	5.0	4.0	4.3	2.7	3.2	2.9
Financement intérieur	5.4	2.9	0.8	0.4	1.2	0.7	0.8	0.7
<i>dont</i> Système bancaire	4.1	4.0	0.7	0.3	0.8	0.8	0.5	0.4
Financement extérieur	1.6	2.2	4.1	3.6	3.1	2.1	2.5	2.3
<i>dont</i> Recettes pétrolières (nettes)	0.4	0.4	0.3	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
PIB non pétrolier (milliards d'ouguiya)	796.8	757.6	867.7	962.5	938.1	1071.5	1125.1	1193.0
Total des recettes	25.1	25.9	24.7	24.4	24.5	22.2	22.3	22.3
Solde du compte pétrolier (milliards d'ouguiya)	11.7	8.7	6.1	6.1	3.5	6.4	6.4	6.4

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Ariérés d'impôt de la société d'électricité

2/ Y compris les transferts aux entités publiques hors administration centrale.

3/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les investissements financés sur ressources extérieures et les intérêts de la dette extérieure).

Tableau 3. Mauritanie: Balance des paiements 2008–13
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012	2013
	Act.	Prov.	CR/10/168	Rev. Prog.	CR/10/168	Rev. Prog.	Proj.	Proj.
Balance commerciale	-153.6	-82.8	6.3	81.3	-113.4	62.1	-0.8	145.9
Exportations	1787.6	1364.2	1670.0	1922.8	1750.8	2168.4	2131.8	2224.5
<i>dont</i> : minerais de fer	823.4	521.6	627.0	920.0	647.5	1113.0	1070.3	1140.4
Importations, f.à.b.	-1941.2	-1447.0	-1663.7	-1841.5	-1864.2	-2106.3	-2132.7	-2078.5
<i>dont</i> : Importations des industries extractives	-717.9	-442.0	-572.9	-591.7	-716.8	-808.3	-756.5	-610.3
Services (net)	-630.8	-479.0	-590.3	-611.9	-587.8	-617.3	-575.6	-579.0
Revenu (net)	30.5	52.1	-29.9	35.8	-88.7	44.3	-14.7	-27.5
<i>dont</i> : indemnité pêche UE	117.0	107.5	135.2	92.5	126.0	92.9	92.9	92.9
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur dette	-31.6	-22.4	-32.3	-36.2	-71.1	-39.7	-85.7	-99.6
Transferts courants (net)	196.6	130.8	207.2	176.3	179.8	191.8	161.2	147.1
<i>dont</i> : Transferts officiels	124.9	64.4	130.5	107.9	94.1	115.0	80.5	64.8
Solde des transactions courantes	-557.3	-378.9	-406.7	-318.4	-610.2	-319.2	-430.0	-313.6
Compte de capital et financier	408.6	226.7	1460.6	1389.4	736.0	454.2	440.4	344.4
Compte de capital	30.9	0.0	1073.0	1073.0	143.3	143.3	0.0	0.0
Compte financier	377.7	226.7	387.6	316.4	387.6	310.9	440.4	344.4
Investissements directs (net)	338.4	-3.1	-2.7	56.6	109.2	74.2	121.7	200.3
Prêts à moyen et à long terme	200.5	187.2	381.9	353.6	424.2	429.3	390.8	127.5
Décaissements	280.7	240.7	423.5	409.5	514.8	503.7	471.8	231.0
Amortissement	-80.2	-53.4	-41.7	-55.9	-90.5	-74.4	-81.0	-103.5
Autres flux financiers	-161.2	42.6	8.4	-93.8	59.3	-192.5	-72.1	16.6
Erreurs et omissions	103.3	143.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-45.4	-9.2	1053.9	1070.9	125.9	135.1	10.4	30.8
Financement	45.4	9.2	-1053.9	-1070.9	-125.9	-135.1	-10.4	-30.8
Avoirs extérieurs nets	-9.1	-23.4	-10.8	-27.4	-22.7	-21.9	-37.5	-59.5
Banque centrale (net)	10.9	33.1	-0.8	-17.4	-12.7	-11.9	-27.5	-49.5
Utilisation ress. du FMI (net)	3.1	0.0	35.0	35.0	35.3	35.3	35.3	17.6
Banques commerciales (net)	-20.0	-56.5	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0
Flux du compte pétrolier	13.5	12.8	9.9	9.9	9.9	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel 1/	41.0	19.7	-1053.1	-1053.4	-113.1	-113.2	27.1	28.7
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
PIB nominal (millions de dollars EU)	3536	3031	3421	3609	3695	3989	4185	4432
Balance commerciale (en % du PIB)	-4.3	-2.7	0.2	2.3	-3.1	1.6	0.0	3.3
Solde des trans. courantes (en % du PIB)	-15.8	-12.5	-11.9	-8.8	-16.5	-8.0	-10.3	-7.1
Réserves officielles brutes								
En millions de dollars EU	194.9	238.0	247.6	277.2	288.6	317.5	372.3	433.2
En mois d'importations (hors industries extractives)	2.1	2.2	2.5	2.5	2.7	2.7	3.0	3.3
Compte pétrolier	46.1	33.3	23.4	23.4	13.5	23.4	23.4	23.4

Sources: autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ L'allègement de la dette passive envers le Koweït et la Libye prévue en 2010 et 2011.

Tableau 4. Mauritanie: Situation monétaire, 2008–11

(En milliards d'ouguiya aux taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2011
	Act.	Prov.	CR/10/168	Rev. Prog.	Rev. Prog.
Situation monétaires					
Avoirs extérieurs nets	-9.5	-3.5	-0.7	6.4	12.5
Avoirs intérieurs nets	250.1	280.6	313.7	317.3	352.1
Crédit intérieur net	368.1	408.2	452.3	444.9	479.7
Crédit net à l'État	141.7	172.9	190.0	182.2	191.0
Crédit à l'économie	226.4	235.3	262.2	262.8	288.8
Autres postes, net	-118.0	-127.6	-138.5	-127.6	-127.6
Monnaie au sens large	240.6	277.1	313.1	323.7	364.6
Autorités monétaires					
Avoirs extérieurs nets	10.1	1.5	1.7	3.5	6.9
Avoirs intérieurs nets	100.5	125.1	142.4	145.4	162.2
Crédit intérieur net	101.8	130.2	126.7	137.3	141.2
Crédit net à l'État	95.6	124.5	121.0	130.0	133.9
Autres postes, net	-1.3	-5.1	-5.1	-5.1	-5.1
Monnaie centrale	110.6	126.5	144.1	149.0	169.1
Circulation fiduciaire	70.0	82.2	93.6	96.8	109.9
<i>dont</i> : dépôts des banques en devises	10.0	14.0	6.0	7.3	8.2
Banques commerciales					
Avoirs extérieurs nets	-19.6	-5.0	-2.3	2.9	5.7
Crédit intérieur net	269.6	280.7	328.3	312.1	343.0
Crédit net à l'État	46.1	48.5	69.1	52.2	57.1
Crédit au secteur privé	223.4	232.3	259.2	260.0	285.9
Autres postes, net	-116.7	-122.5	-133.4	-122.5	-122.5
Pour mémoire :					
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	3.3	2.7	2.8	3.0	2.9
Vitesse circ. mon. sens large (PIB hors ind. extract.)	2.5	2.2	2.1	2.1	2.1
Crédit au secteur privé/PIB (%)	28.0	30.7	29.9	27.0	26.7
Avoirs extérieurs nets des banques (millions de \$ EU)	-74.8	-18.9	-8.9	10.3	20.3

Sources : autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Mauritanie: Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2010-16

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Projections						
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (millions de DTS)							
Principal	0.00	0.00	0.65	1.87	2.06	3.17	4.27
Commissions et intérêts	0.05	0.19	0.24	0.23	0.23	0.22	0.21
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prévus (millions de DTS)							
Principal	0.00	0.00	0.65	1.87	2.06	3.17	7.58
Commissions et intérêts	0.05	0.19	0.35	0.39	0.4	0.39	0.38
Total des obligations sur la base des crédits existants et prévus							
En millions de DTS	0.05	0.19	1.00	2.26	2.46	3.56	7.96
En millions de dollars EU	0.08	0.29	1.52	3.44	3.75	5.43	12.15
En pourcentage des exportations de biens et services	0.00	0.01	0.07	0.14	0.14	0.20	0.40
En pourcentage du service de la dette	0.10	0.34	1.23	2.83	3.17	4.01	8.18
En pourcentage du PIB	0.00	0.01	0.04	0.08	0.08	0.11	0.22
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.03	0.09	0.41	0.79	0.77	0.95	1.83
En pourcentage de la quote-part	0.08	0.30	1.55	3.51	3.82	5.53	12.36
Encours des crédits du FMI							
En millions de DTS	32.4	54.5	75.9	85.1	83.0	79.8	72.3
En millions de dollars EU	49.1	82.8	115.5	129.6	126.6	121.9	110.3
En pourcentage des exportations de biens et services	2.4	3.6	5.0	5.4	4.8	4.5	3.6
En pourcentage du service de la dette	66.0	96.4	93.0	106.7	107.0	89.9	74.3
En pourcentage du PIB	1.4	2.1	2.8	2.9	2.6	2.4	2.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	17.7	26.1	31.0	29.9	26.1	21.2	16.6
En pourcentage de la quote-part	50.3	84.6	117.9	132.1	128.9	124.0	112.2
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)							
Décaissements	22.08	22.08	22.08	11.04	0	0	0
Remboursements	0.00	0.00	0.65	1.87	2.06	3.17	7.58
Pour mémoire :							
Exportations de biens et services (millions de dollars EU)	2072.0	2327.0	2293.6	2389.6	2625.4	2722.1	3036.0
Service de la dette (millions de dollars EU)	74.4	85.9	124.2	121.5	118.4	135.6	148.5
PIB nominal (millions de dollars EU)	3608.9	3989.3	4185.4	4431.8	4809.6	5121.1	5551.2
Réserves internationales brutes (millions de dollars EU)	277.2	317.5	372.3	433.2	484.4	575.0	665.7
Quote-part (millions de DTS)	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4

Source : Estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Mauritanie: Besoins de financement extérieur, 2008-12
(En millions de dollars EU)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Besoins de financement, total	619	413	372	380	498	377
Déficit des transactions courantes	557	379	318	319	430	314
Amortissement prévu de la dette publique 1/	62	34	54	61	68	64
Sources, total	619	413	372	380	498	377
Entrées de capitaux	548	402	312	341	491	392
IDE	338	-3	57	74	122	200
Décaissements créanciers officiels (BM, BAfD, FADES)	261	193	233	191	202	201
Autres flux	-51	213	23	75	167	-10
<i>dont:</i> SNIM	20	27	142	300	270	30
Postes de financement	44	41	89	78	62	46
FMI	3	0	35	35	35	18
Fonds monétaire arabe	0	0	13	13	0	0
Fonds Monétaire Arabe	0	22	22	0	0	0
Financement exceptionnel 2/	41	20	20	30	27	29
Variation du compte pétrolier (augmentation -)	13	13	10	0	0	0
Variation des réserves (augmentation -)	14	-43	-39	-39	-55	-61
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :						
Solde global	-45	-9	-2	-8	10	31

Sources: autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Non inclus la SNIM.

2/ Les arriérés envers le Koweït et la Libye (1,2 milliard à fin décembre 2008) ne sont pas inclus.

Tableau 7. Mauritanie: Accès et échelonnement proposés dans le cadre de l'accord triennal FEC envisagé, 2010-13 1/

Date	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	% de la quote-part	
15 mars 2010	11.04	17.1	Approbation de l'accord
30 septembre 2010	11.04	17.1	Achèvement de la première revue (les CP pertinents pour fin juin 2010)
31 mars 2011	11.04	17.1	Achèvement de la deuxième revue (les CP pertinents pour fin décembre 2010)
30 septembre 2011	11.04	17.1	Achèvement de la troisième revue (les CP pertinents pour fin juin 2011)
31 mars 2012	11.04	17.1	Achèvement de la quatrième revue (les CP pertinents pour fin décembre 2011)
30 septembre 2012	11.04	17.1	Achèvement de la cinquième revue (les CP pertinents pour fin juin 2012)
1er mars 2013	11.04	17.1	Achèvement de la sixième (dernière) revue (les CP pertinents pour fin décembre 2012)
Total	77.28	120.0	

¹ La quote-part de la Mauritanie est de 64,4 millions de DTS.

Nouakchott, le 2 novembre 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
700, 19th Street, NW
Washington, D.C. 20431
USA

Monsieur le Directeur Général:

1. L'apaisement politique qui a marqué la première année du programme soutenu par la Facilité de crédit élargi (FCE) couvrant la période 2010-12 a favorisé le rétablissement de la stabilité macroéconomique et la reprise de la croissance économique, comme en témoignent les résultats au titre du premier semestre de l'année 2010. Le taux de croissance du PIB réel a été revu à la hausse et devrait atteindre 5,6 % en 2010 contre une projection initiale de 5,2 %, tandis que le déficit budgétaire de base devrait s'établir à 3 % par rapport à un objectif de départ de 3,8 % du PIB hors pétrole. Nous nous fixons également comme objectif de contenir l'inflation autour de 5 %. De même, nous avons respecté tous les critères de réalisation et les repères structurels y afférents.

2. Pour 2011, nous nous engageons à consolider ces acquis. Dans ce contexte, nous allons continuer à soutenir la reprise de l'activité économique pour atteindre un taux de croissance du PIB réel de 5,5 %, veiller à la stabilité des prix, renforcer la viabilité budgétaire en ramenant le déficit budgétaire de base à 1,6 % du PIB hors pétrole et reconstituer les réserves de change à 2,7 mois d'importations. Nous envisageons également d'accélérer les réformes structurelles dont celle de la fonction publique, l'assainissement de la situation des entreprises publiques, la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement du système financier, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la bonne gouvernance.

3. Dans un souci de cohérence par rapport à notre stratégie globale, nous veillerons à aligner ces objectifs avec les orientations du nouveau CSLP 2011-15 en cours de finalisation. Nous déploierons également les efforts nécessaires pour la mobilisation de ressources concessionnelles promises par nos partenaires lors de la table ronde de Bruxelles en vue de financer le programme d'investissements publics qui constitue la plate forme du nouveau plan d'action du CSLP.

4. Afin d'atteindre ces objectifs, nous sommes mobilisés à poursuivre la mise en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes, appropriées et cohérentes. La politique monétaire aura pour principal objectif la maîtrise de l'inflation, ce qui contribuerait à créer les conditions d'une croissance saine. L'orientation flexible donnée à la politique de taux de change depuis quelques semaines sera maintenue, ce qui permettra de restaurer la confiance

dans le marché de change et contribuera à la réduction des déséquilibres extérieurs. Pour ce qui est de la politique budgétaire, nous renforcerons la consolidation budgétaire à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du recouvrement, la rationalisation des dépenses courantes et une meilleure efficacité des dépenses en capital, ceci nous permettra d'allouer davantage de ressources aux dépenses de lutte contre la pauvreté et à la réalisation des OMD. En matière d'endettement extérieur, nous entendons poursuivre une politique prudente visant à financer notre programme d'investissements publics dans un contexte de viabilité de l'endettement.

5. Le mémorandum des politiques économiques et financières joint en annexe présente les principales composantes du programme pour l'année 2011. Il passe en revue les objectifs macroéconomiques, les réformes économiques et les indicateurs quantitatifs relatifs à la deuxième année du programme soutenu par un arrangement au titre de la FCE. Le gouvernement considère que les politiques décrites dans ce mémorandum sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme couvrant la deuxième année consécutive. Ce mémorandum constitue un engagement du gouvernement qui réitère, conformément aux politiques du Fonds en matière de consultation, sa disponibilité à consulter les services du FMI avant de procéder à une quelconque modification de son contenu. Le Gouvernement souhaite bénéficier de l'appui du Fonds monétaire international dans le cadre de l'arrangement triennal approuvé le 15 mars par son Conseil d'administration. Il s'engage à fournir aux services du FMI toutes les données et informations requises pour assurer la mise en œuvre du programme et son suivi. Le gouvernement sollicite l'approbation de la première revue, la modification des critères de performance à la fin décembre-2010 du programme ainsi que le déboursement de 11, 04 million de DTS.

Salutations distinguées,

/s/

Ahmed Ould Moulaye Ahmed
Ministre des Finances

/s/

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

/s/

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

Annexe I

MEMORANDUM DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, 2011

Nouakchott, 2 novembre 2010

I. INTRODUCTION

1. En référence au mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) annexé à notre lettre du 23 février 2010 accompagnant notre requête pour un arrangement au titre de la facilité de crédit élargi (FCE) en appui du programme de réformes du gouvernement, nous avons l'honneur de vous faire part des progrès réalisés au cours des six premiers mois de 2010 et des objectifs et politiques que nous comptons mettre en œuvre pour le reste de l'année en cours et pour 2011. La conception et le suivi du programme restent inchangés avec des revues semestrielles. La seconde revue au titre du programme devrait être conclue d'ici le 31 mars 2011 et la troisième revue avant le 30 septembre 2011. Les critères de réalisation à fin décembre 2010 ont été révisés pour tenir compte de l'amélioration de l'environnement macroéconomique. De nouveaux critères de réalisation ont été établis pour fin juin 2011 ainsi que des indicateurs quantitatifs à fin mars 2011 et fin septembre 2011 (Tableau 1). Les repères structurels ont été établis pour 2011 (Tableau 2).

2. L'action du Gouvernement s'est inscrite en 2010 dans un contexte d'apaisement politique qui a favorisé la reprise de l'activité économique et le rétablissement de la coopération avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. L'initiative d'ouverture envers les partis d'opposition et l'amorce d'un dialogue inclusif avec eux témoignent de la détermination du gouvernement à renforcer le processus démocratique et l'assainissement du climat politique en vue de canaliser toutes les énergies vers la mise en œuvre de la stratégie de développement du pays. L'ambition majeure du programme présidentiel est de permettre à la Mauritanie de relever les défis d'ordre économique, social et sécuritaire auxquels le pays est confronté.

3. C'est ainsi que nous nous sommes attelés à la révision du cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSLP) et à l'élaboration de son troisième plan d'action pour la période 2011-2015. Les orientations stratégiques du nouveau plan d'action du CSLP s'articulent autour des 4 axes suivants: (i) le maintien de la stabilité macroéconomique afin de créer les conditions d'une accélération de la croissance; (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base; et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. La bonne gouvernance occupe une place de premier rang dans cette stratégie dont l'un des objectifs clés est l'adoption d'une stratégie nationale contre la corruption et sa mise en œuvre effective.

4. Afin de mobiliser les partenaires au développement autour de cette nouvelle stratégie, nous avons organisé une table ronde en juin 2010 avec l'appui de l'UE, de la Banque mondiale et du PNUD. Au cours de la phase préparatoire de cette Table Ronde, nous avons bénéficié de l'assistance technique de nombreux partenaires, dont le FMI. Cette Table Ronde nous a permis de recueillir des promesses de financement d'environ 3,2 milliards de dollars.

II. LE PROGRAMME POUR 2010 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET REFORMES

5. Après une année 2009 particulièrement difficile, marquée par une contraction du PIB hors pétrole de 1.1 % du fait notamment de l'impact de la crise économique mondiale, la première année du programme a été marquée par une reprise de l'activité économique, comme en témoigne un certain nombre d'indicateurs sectoriels au cours des 6 premiers mois de l'année. La croissance économique est essentiellement tirée par le secteur agropastoral grâce à une bonne pluviométrie, les industries extractives (fer, cuivre et or) à la faveur de la reprise de la demande mondiale, les industries manufacturières et le secteur des BTP. Quant à la production pétrolière, elle s'est établie en moyenne à environ 8,740 barils/jour au cours des premiers mois, comparativement à 7,500 barils/jour prévus initialement. Le taux d'inflation a atteint 6,7 % en glissement annuel à fin juin 2010, en raison de la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires.

6. Au niveau des finances publiques, le premier semestre de 2010 a été marqué par une forte augmentation des recettes fiscales et non fiscales, en raison d'efforts notables en matière de recouvrement déployés par l'administration fiscale et douanière et de la reprise de l'activité économique. Le niveau des dépenses courantes a été légèrement plus élevé en raison d'une augmentation de la masse salariale et des dépenses des comptes spéciaux. Par contre, les dépenses d'investissement financées sur ressources propres ont fait l'objet d'une sous-exécution, ce qui n'a pas permis d'atteindre l'objectif des dépenses de lutte contre la pauvreté. En conséquence, le solde budgétaire de base a été excédentaire, atteignant 11 milliards UM, en comparaison d'un déficit de 19 milliards UM prévu au titre du programme. Cette performance s'est traduite ainsi par un faible recours aux ressources du Fonds Nationale des Recettes d'Hydrocarbures (FNRH) et un renflouement du compte du Trésor public auprès de la BCM.

7. Pour les comptes monétaires, l'assouplissement des conditions monétaires opéré par la BCM en novembre 2009 pour relancer l'activité économique à travers l'abaissement de son taux directeur (de 12 % à 9 %) semble porter ses fruits. La reprise de l'activité économique au cours des premiers mois de l'année a entraîné une croissance du crédit au secteur privé lequel a connu une progression de 11,6 %, contre 3,9 % au cours des douze mois de 2009. La masse monétaire a toutefois connu une légère contraction, notamment en raison de la baisse des avoirs extérieurs et des crédits à l'Etat au cours du premier semestre de 2010.

8. Le déficit du compte courant extérieur de la balance des paiements s'est rétréci dans la mesure où la forte augmentation des exportations a permis de compenser la hausse significative des importations, liée notamment à la reprise de l'activité économique. On note également une forte reprise des transferts. Les réserves officielles de change ont atteint 210,6 millions de dollars soit 2,1 mois d'importations à fin juin 2010 contre 238 millions de dollars à fin décembre 2009. Cette baisse s'explique essentiellement par des décaissements de l'aide publique extérieure plus faibles que prévu. L'ouguiya s'est déprécié d'environ 6 % contre le dollar au cours du premier semestre 2010 tandis que la prime de change entre les marchés officiel et parallèle reste faible.

9. En matière de réformes structurelles, des avancées ont été réalisées dans différents domaines. Au niveau des finances publiques, plusieurs mesures ont été prises dont (i) le réaménagement du cadre des indemnités de transport, logement, eau et électricité dans le sens d'une plus grande équité et en conformité avec les pratiques budgétaires courantes; et (ii) la mise en service de SYDONIA++ au niveau du bureau des douanes du port de Nouakchott dans un but d'accroissement des recettes fiscales.

10. Dans le domaine financier, nous avons également mis en œuvre un certain nombre de réformes en conformité avec les recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et de l'évaluation des sauvegardes. De façon spécifique, ces réformes ont visé: (i) le renforcement du capital des banques et la constitution de provisions pour créances compromises; (ii) à poursuivre la mise en œuvre des ratios prudentiels, de solvabilité, de liquidité et de division des risques; (iii) à continuer l'audit des comptes de la BCM et des réserves internationales nettes (RIN) et des avoirs intérieurs nets (AIN); et (iv) à poursuivre des efforts d'amélioration de la qualité du portefeuille des banques en vue de réduire la part des créances compromises. En matière de change, les réformes ont porté sur le rétablissement du système d'adjudication des devises et la suppression de toutes les mesures de restrictions de change. Par ailleurs, la BCM a réduit ses interventions au strict minimum, la limitant aux besoins d'atténuation des fluctuations excessives du taux de change.

11. Nous avons, en outre, rempli tous les critères de réalisation et repères structurels à fin juin 2010 (Tableaux 1 et 2).

12. Pour le reste de 2010, le programme demeure inchangé, y compris pour ce qui est des principaux objectifs macroéconomiques. Les estimations les plus récentes tablent sur un taux de croissance du PIB réel hors pétrole de 5,6 %, un taux en ligne avec les projections initiales du programme. La croissance du PIB réel global se situerait à environ 5 %. Nous anticipons que les recettes fiscales et non fiscales continuent leur bonne tenue au cours du reste de 2010. Compte tenu de ces éléments et suite à la révision à la hausse du PIB nominal liée à des prix plus élevés des principaux produits de base, le déficit de base hors pétrole devrait se situer à 3,0 % du PIB hors pétrole contre 3,8 % dans le programme initial. Dans un souci de prudence, nous avons décidé d'épargner les recettes non fiscales additionnelles après l'affectation d'une partie au règlement des éventuels arriérés de paiements intérieurs.

13. S'il est assuré que les récentes augmentations des prix internationaux du blé ne devraient pas produire d'impact négatif sur les comptes budgétaires pour le très court terme, des risques demeurent. Sur le plan de la politique monétaire, les autorités vont rester vigilantes et n'hésiteront pas à utiliser tous les instruments de politique monétaire, y compris le taux directeur pour faire face à toute pression inflationniste en particulier les effets de second tour du récent renchérissement des prix internationaux du blé. La sécheresse chronique qui prévaut en Mauritanie et le déficit de la production agricole, appellent à la prudence, en particulier au vu des fluctuations attendues sur les marchés internationaux des céréales. A cet effet, nous avons décidé d'individualiser un projet visant à créer un stock stratégique de céréales, le renforcement des capacités de stockage et des moyens d'acheminement et de distribution de l'aide en nature.

14. Les réformes structurelles vont continuer et nous allons en améliorer le schéma directeur et le cadre de suivi. Nous allons, notamment, achever l'assainissement du fichier de la solde, à travers l'exploitation des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat, et améliorer les méthodes de budgétisation de la masse salariale. Nous allons finaliser l'émission, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables, en commençant par ceux de la Direction des grandes entreprises et de la Direction des moyennes entreprises. Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'importation, nous allons poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique de réformes de l'administration des douanes, et ainsi achever notamment la migration vers la version SYDONIA++ sur un serveur unique et l'amélioration de la gestion des ressources humaines des douanes. Nous allons aussi continuer à améliorer le plan de trésorerie. Dans cette perspective, les réunions hebdomadaires du comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire devront se tenir sur une base régulière et feront l'objet d'un procès-verbal qui fera état de la situation et des prévisions de trésorerie sur 3 mois en glissement.

III. PROGRAMME POUR 2011

15. Pour 2011, le programme reste conforme aux objectifs initialement définis dans le programme 2010-2012 et vise à réaliser un taux de croissance du PIB réel hors pétrole de 5,5 %, contenir l'inflation dans la limite de 5 %, réduire le déficit du compte courant de la balance à environ 8 % du PIB et accroître les réserves de change à environ 2,7 mois d'importations. La réalisation de ces objectifs est fortement dépendante des perspectives de croissance de l'économie mondiale, des disponibilités des ressources extérieures et des capacités nécessaires à leur mobilisation ainsi que d'une gestion macroéconomique prudente et un engagement ferme sur l'approfondissement des réformes structurelles.

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

16. En matière de finances publiques, nous envisageons de renforcer davantage l'orientation prudente de la politique budgétaire dans un contexte de consolidation budgétaire et de reprise de la croissance. Ces efforts de consolidation budgétaire seront guidés par une discipline accrue en matière de dépenses courantes et une intensification des efforts de recouvrement. Dans ce contexte, le projet de budget pour 2011 se fixe comme objectif de ramener le déficit de base hors pétrole à 1,6 % du PIB hors pétrole. Pour atteindre notre objectif de recettes hors pétrole (21.2 % du PIB hors pétrole), nous envisageons de renforcer l'administration fiscale et douanière et élargir l'assiette fiscale. Du côté des dépenses, les mesures ont pour objectif la rationalisation des dépenses courantes en vue de créer un espace budgétaire pour les dépenses visant à appuyer la croissance, notamment les infrastructures, réduire la pauvreté et avancer vers la réalisation des OMD. Il reste entendu qu'en cas d'un manque à gagner en matière de recettes, nous nous engageons à faire des coupes dans les dépenses en vue de respecter notre objectif de déficit.

Politiques monétaire et de change

17. L'objectif de la politique monétaire restera la maîtrise de l'inflation. Le programme monétaire pour 2011 prévoit une croissance de la masse monétaire de 12,6 % avec une augmentation du crédit au secteur privé pour accompagner la reprise économique. Les autorités monétaires se tiennent, toutefois, prêtes à opérer un resserrement de la politique monétaire notamment en ajustant à la hausse le taux directeur si des signaux de reprise de l'inflation se font ressentir. Une plus grande coordination de la politique monétaire et budgétaire sera également mise en œuvre.

18. Depuis la réinstitution en décembre 2009 du système des enchères sur le marché des changes, les paiements au titre des transactions courantes sont de nouveau libres de toutes restrictions. Afin d'améliorer le fonctionnement du marché des changes, nous prenons l'engagement de mettre en œuvre les recommandations de la mission de mai 2010 de MCM portant sur l'amélioration de la gestion de la liquidité et le fonctionnement du marché des changes. La BCM s'abstiendra de toute intervention de nature à distordre le fonctionnement des mécanismes du marché et limitera ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change. Nous sommes persuadés qu'une plus grande flexibilité dans la gestion du taux de change est le garant d'une plus grande confiance des opérateurs et contribuera à alléger les pressions exercées par ces derniers à titre de précaution, sur les réserves de change.

Secteur extérieur et gestion de la dette

19. Les perspectives de prix élevés en matière d'exportations notamment des minerais de fer, de cuivre et l'or en 2011 est de nature à générer des recettes supplémentaires et à réduire le déficit du compte courant. Ce dernier devrait atteindre environ 8.0 % du PIB, un niveau en baisse par rapport aux prévisions initiales du programme pour 2011. Ce déficit serait essentiellement financé par l'accroissement de l'investissement direct étranger dans les secteurs minier et pétrolier et la mobilisation de financements extérieurs additionnels auprès des bailleurs ayant fait des promesses de la dernière Table Ronde à Bruxelles.

20. En matière d'endettement extérieur, notre objectif est de financer notre programme d'investissements publics tout en préservant la viabilité de la dette. Pour ce faire, nous nous engageons à rechercher et mobiliser en premier lieu des ressources concessionnelles. Toutefois, si le financement de certains projets nécessite la mobilisation de ressources non concessionnelles, nous discuterons leur pertinence et faisabilité au préalable avec les services du FMI et de la Banque mondiale. Des avancées notables ont été enregistrées dans le traitement du stock de la dette passive envers des créanciers bilatéraux. Des conventions de rééchelonnement ont été signées avec la Libye et le Fonds d'Abu Dhabi. Les négociations se poursuivent et sont à un stade avancé avec le Koweït.

B. Les réformes structurelles

Renforcer la gestion des finances publiques

21. Le succès des réformes liées à la gestion des finances publiques requiert d'en améliorer le suivi en coopération avec les partenaires. Nous proposons à cet effet d'établir un cadre de concertation en élargissant la participation au comité technique de suivi établi avec le FMI dans le cadre de la facilité de crédit élargie, à tous les partenaires concernés. Ce comité supervisera l'avancée et l'impact des réformes sur la base d'un plan global de réforme des finances publiques coordonné par l'administration mauritanienne.

22. La bonne exécution du budget de l'État en 2010 et la préparation du budget 2011 comme instrument de la régulation macroéconomique nécessitent des mesures visant à renforcer la transparence, améliorer le recouvrement des recettes et maîtriser l'exécution budgétaire, conformément aux recommandations des dernières missions d'assistance technique du FMI, de l'AFRITAC de l'Ouest, de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

23. S'agissant des recettes, nous entendons renforcer les administrations des impôts et des douanes en prenant appui sur les recommandations de la dernière mission d'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest. A cet égard, nous allons faire activer un sous-comité de pilotage au sein du CTS pour superviser la réforme fiscale. Ce comité sera chargé dans le cadre de la réforme de l'administration des impôts (a) de développer et de mettre en place le

plan d'informatisation des opérations de la direction générale des impôts; (b) d'élaborer avant fin juin 2011 un plan de recouvrement des arriérés d'impôts et de le mettre en place avant fin décembre 2011; et (c) de finaliser avant fin septembre 2011 le recensement des contribuables. Nous renforcerons aussi l'administration des douanes en (a) l'appuyant dans la mise en œuvre d'ici mars 2011 du plan stratégique de modernisation et des réformes, (b) finalisant la migration d'ici fin 2011 vers le système SYDONIA ++ sur un serveur unique dont l'application permettra, entre autres, de mieux gérer les exonérations et de mettre en place l'archivage numérique ; (c) renforçant les ressources humaines de l'administration des douanes par la création de centres de formation spécialisés. Nous mettrons en place, pour les douanes, un dispositif de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

24. En outre, il s'agit de mener la lutte contre la fraude à travers la création d'un bureau de la valeur, un meilleur traitement des envois dits informels conformément aux recommandations des dernières missions du FMI, et l'établissement d'une base de données des valeurs à l'importation. Dans ce contexte, nous optimiserons au mieux les services prévus dans le contrat qui nous lie à la société d'inspection SGS. Nous poursuivrons également la réconciliation des données et la mise en place d'une interface entre les douanes et la SGS. Enfin, un autre axe de la réforme de l'administration des douanes est de réformer le cadre législatif notamment en adoptant d'ici fin 2011 le projet de code des douanes.

25. L'amélioration du cadre décisionnel et le renforcement des instruments pour la gestion active de la trésorerie constituent des priorités de l'action gouvernementale. Dans ce contexte, les autorités prendront les mesures nécessaires pour mettre en place à fin 2011 un compte unique du Trésor conformément aux recommandations formulées par les récentes missions du département des finances publiques du FMI et de la Coopération Française. Au préalable, le plan de trésorerie sera opérationnalisé et sera suivi par une liaison informatique automatisée entre la banque centrale et la direction générale du trésor. En parallèle, les autorités engageront un travail sur la diversification des instruments financiers de couverture de la dette publique.

26. Conscientes de la nécessité d'améliorer la fiabilité du budget et de rationaliser son exécution, les autorités prendront toutes les mesures nécessaires visant à réhabiliter le budget comme instrument de gestion macroéconomique, et à actualiser le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) en mars 2011 au plus tard, afin de faciliter l'élaboration de la loi de finances pour 2012. Le gouvernement s'engage à réduire progressivement le recours aux procédures dérogatoires de la dépense et ainsi à diminuer en 2011 de façon significative le volume global des demandes de règlement immédiat, des mises à disposition et des avances de trésorerie, par rapport à l'exécution constatée des dépenses en 2010.

Maîtriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

27. Nous nous proposons de poursuivre et d'approfondir la réforme de la fonction publique entreprise en 2010. La réconciliation des bases de données de la solde et de la fonction publique permettra de maîtriser les effectifs des agents de l'Etat et par là même la masse salariale. En réformant le système des indemnités existant, notre priorité est de contenir la masse salariale et les transferts. Ceci devra permettre de rationaliser les dépenses de fonctionnement et de permettre de libérer des ressources pour des dépenses de réduction de la pauvreté. En outre, nous sommes engagés dans le cadre de la réforme de la fonction publique à renforcer les capacités humaines et logistiques, à moderniser les moyens de travail et renforcer la culture de l'éthique parmi les fonctionnaires et agents de l'administration en vue de réduire les tentations d'abus de biens publics.

28. L'exécution de la solde, et du pilotage de la masse salariale, le système d'information financière de la solde sera modernisé en lien avec le système d'information pour la gestion du personnel en cours de mise en place avec le soutien de la Banque mondiale. Une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale sera élaborée et mise en œuvre au ministère des finances avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest.

Renforcer et réformer le secteur financier

29. La réforme du secteur financier se poursuivra conformément aux recommandations du FSAP et des missions d'assistance technique de sauvegarde de 2010 en vue de renforcer le dispositif de sauvegarde et de remédier aux faiblesses identifiées en la matière. Nous nous proposons, à cet effet, de poursuivre la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer l'accès aux services financiers dans un environnement concurrentiel. A cet égard, nous poursuivrons la promulgation des textes d'application de la nouvelle loi bancaire. Il s'agit notamment des textes relatifs au contrôle interne et aux normes prudentielles (la solvabilité et la liquidité). La réorganisation de la division d'inspection et le renforcement des ressources humaines permettront aussi de renforcer la supervision bancaire. En vue d'améliorer la transparence financière, la BCM entend mettre en conformité son système comptable avec les normes IFRS. Elle continuera à faire auditer ses comptes y compris les réserves, par un cabinet d'audit international choisi sur la base d'un appel d'offres international. Elle veillera à ce que les banques commerciales augmentent leur capital social pour atteindre un minimum de 5 milliards d'ouguiyas (environ 19 millions de dollars EU) à fin 2011.

30. Dans le but d'améliorer la gestion de la liquidité et l'efficacité de la politique monétaire, nous nous engageons à revoir les taux d'intérêt pour assurer la cohérence de la structure des taux. Nous sommes également déterminés à améliorer le fonctionnement du marché de changes, notamment en prenant appui sur les recommandations de la dernière mission d'assistance technique du département des marchés des capitaux du FMI. Les mesures incluent (i) le traitement au prorata de tous les ordres soumis au même prix que le fixing et non en fonction de leur importance ou de leur ordre d'introduction; (ii) la suppression de la limite réglementaire d'achat de devises par semaine par les banques commerciales à leurs clients; et (iii) l'envoi le jour même aux banques primaires des états de

transferts de compte suite aux opérations de change en conformité avec le choix du jour J pour le règlement.

Réformer le secteur de l'électricité

31. Une étude, financée par l'Agence Française de Développement (AFD), sur la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC est en cours de finalisation. Elle a déjà fait l'objet de deux ateliers de restitution en juin et septembre 2010. Nous nous engageons à mettre en œuvre les recommandations de cette étude. Conformément à cette dernière, le gouvernement lancera un programme d'investissement d'urgence pour augmenter la capacité de production du réseau interconnecté de 56 MW. Avec l'appui de nos partenaires, le secteur continuera à bénéficier du soutien financier de l'Etat pour résorber les déficits financiers et les arriérés de la SOMELEC. Nous finaliserons, avec l'assistance de nos partenaires au développement, un plan directeur du secteur couvrant des objectifs à court moyen et long terme. Le plan proposera un programme d'assainissement financier et technique de la SOMELEC, clarifiera les relations entre la SOMELEC et l'Etat et définira le rôle que le secteur privé pourra jouer dans le secteur.

32. Nous nous engageons à lancer, avec l'aide de nos partenaires au développement, une étude sur la situation financière de toutes les grandes entreprises publiques. Ceci permettra de mieux clarifier les relations entre ces entreprises et le gouvernement notamment à travers des contrats-programmes pour garantir l'amélioration de la performance des entreprises et la baisse des transferts de l'Etat.

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé

33. Nous sommes décidés à remédier aux faiblesses du climat des investissements et aux contraintes qui freinent la promotion du secteur privé. A cet effet, et pour 2011, nous nous engageons à adopter le nouveau code des investissements et à opérationnaliser le guichet unique pour simplifier les procédures administratives en matière d'investissements nouveaux. Une stratégie nationale de développement des compétences adaptées aux besoins du secteur privé sera également mise en œuvre. Dans le même ordre d'idées, nous simplifierons le régime d'imposition et favoriserons l'accès des PME aux crédits en renforçant leurs capacités à produire des états financiers fiables et à mettre en œuvre le plan d'action prévu par le PESF.

Renforcer le système de protection sociale et la lutte contre la pauvreté.

34. En dépit de plusieurs efforts entrepris, la protection sociale demeure faible. Elle est marquée par un ciblage des populations vulnérables qui reste insuffisant, une faible capacité des structures, un manque de moyens et l'absence d'un mécanisme approprié de coordination entre les différents programmes et acteurs. C'est dans ce contexte que le gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a préparé une étude diagnostic pour approfondir la compréhension des

mécanismes et des programmes de protection sociale existants. Cette étude achevée en septembre 2010, fournit une analyse détaillée de la situation existante, et une évaluation des besoins prioritaires en matière de renforcement du système de protection sociale ainsi que des recommandations visant à guider le gouvernement et ses partenaires dans l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale. Nous nous proposons de mettre en œuvre les recommandations de cette étude et d'élaborer la stratégie nationale de protection au cours de l'année 2011. Nous avons accompli des progrès dans la préparation de la première mouture du document de stratégie de réduction de la pauvreté que nous avons d'ailleurs partagé avec les principaux bailleurs de fonds, notamment le FMI, la Banque Mondiale et le PNUD. La version finale devrait être prête et transmise à la direction générale du FMI et à la présidence de la Banque Mondiale avant la seconde revue au titre de l'arrangement appuyée par la FCE.

Amélioration des statistiques économiques

35. Nous sommes conscients du rôle crucial d'une information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de l'exécution des OMD. Nous envisageons de continuer nos efforts visant à améliorer la qualité de statistiques économiques et financières produites. Pour ce faire, nous entendons conduire une réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et opérationnaliser la fonction statistiques dans les départements ministériels afin d'améliorer la collecte et le traitement des données sur les agrégats macroéconomiques, les comptes nationaux, prix, dette, et balance des paiements. Dans ce contexte, nous comptons solliciter nos partenaires pour fournir davantage d'assistance technique pour le développement de la statistique et des systèmes d'informations.

C. Les risques

36. La réalisation des objectifs du programme pourrait être entravée par un certain nombre de risques dont: (i) la vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes tels que les fluctuations des prix de ses principaux produits à l'exportation (fer, cuivre, or) et les variations des prix des produits à l'importation comme le blé ou le pétrole; (ii) l'insuffisante mobilisation des financements extérieurs; et (iii) les aléas climatiques pouvant affecter le secteur agricole et l'élevage. Le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets de ces risques s'ils viennent à se réaliser. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

Tableau 1: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2009 et depuis fin décembre 2010)

	Fin-Dec. 2009	Fin-Mar. 2010			Fin-Juin. 2010			Fin-Sep. 2010			Fin-Dec. 2010	Fin-Mar. 2011	Fin-Juin. 2011	Fin-Sep. 2011	Fin-Dec. 2011
	Niveau initial	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Objectif indicatif
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars 2/	-47.8	6.9	-11.2	-7.2	24.1	-3.3	2.4	37.1	17.1	18.9	34.4	4.4	6.6	31.9	8.4
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguyas 2/	125.1	10.5	15.2	3.8	10.3	17.5	-10.9	11.3	16.5	-2.6	20.4	4.7	8.5	1.9	16.8
Solde de base hors pétrole; définition du programme		-10.5	-10.5	8.9	-19.2	-19.2	11.0	-19.2	-19.2	6.4	-28.5	-8.6	-12.4	-1.1	-17.1
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU		0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU		0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)		0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguyas		21.9		9.4	53.3		29.8	87.8		67.6	106.7	19.6	47.8	77.0	108.3
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)															
Aide internationale nette	...	2.9		-5.3	2.1		-14.4	15.8		6.9	35.4	6.9	10.9	13.8	-3.4
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	...	8.1		0.0	19.2		5.8	38.2		33.3	76.6	13.9	36.6	46.2	55.8
Impact de tout nouvel allègement de dette	...	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	...	-5.2		-5.3	-17.2		-20.1	-22.5		-26.4	-41.2	-7.0	-25.7	-32.4	-59.2
Contribution du FNRH au budget	65.1	19.8		10.0	42.4		31.4	42.5		31.4	47.2	13.0	22.6	27.8	36.2
Décassements cumulés de dons officiels en devises		8.1		0.0	19.2		5.8	38.2		35.2	46.9	13.7	23.2	32.7	42.2
Pour mémoire: Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262.0														

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

Tableau 2a. Mauritanie. Repères Structurels, 2010

Mesures	Date	Rationalité
Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	Fin Décembre 2010	Renforcement de l'Administration fiscale afin d'augmenter les recettes.
Adopter le décret portant création d'un comité technique de suivi du programme	Fin Mars 2010	Gestion efficace du programme
La BCM publiera sur son site Internet les états financiers audités et les opinions		Promouvoir la transparence et la gouvernance de la
31 Décembre 2007	Fin Mars 2010	
31 Décembre 2008	Fin Mars 2010	
31 Décembre 2009	Fin Juin 2010	
Etablir le plan de gestion de trésorerie couvrant une période de 3 mois.	Fin Juin 2010	Améliorer l'exécution du budget, la gestion de la liquidité et les interventions de la banque centrale au niveau de marchés financiers
Faire conduire un audit données relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets de la BCM a fin juin 2010.	Fin Septembre 2010	Améliorer l'imputabilité de la BCM et sauvegarder le processus du reporting des données

Tableau 2b. Mauritanie: Repères structurels en 2011

Mesures	Date	Motivation
Réalisation d'un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Décembre 2010	Fin Mars 2011	Amélioration de la responsabilisation et sauvegarde du processus de déclaration des données de la BCM
Publication sur le site web de la BCM l'audit et opinion d'audit des états financiers à fin Décembre 2010	Fin Juin 2011	Promotion de la transparence et de la gouvernance de la BCM
Réalisation d'un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Juin 2011	Fin Septembre 2011	Amélioration de la responsabilisation et sauvegarde du processus de déclaration des données de la BCM
Recensement de toutes les entreprises, y compris celles de taille moyenne	Fin Septembre 2011	Augmentation du nombre de contribuables
Réalisation d'un audit des états financiers (Fin Décembre 2010) des	Fin Septembre 2011	Sauvegarde du secteur financier
Finalisation de la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants	Fin Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales
Introduction d'un Compte Unique du Trésor	Fin Décembre 2011	Amélioration de l'exécution du budget et de la gestion de la liquidité
Développement d'une stratégie globale de la dette externe	Fin Décembre 2011	Etablissement du cadre pour la viabilité de la dette
Augmentation du capital minimum bancaire à UM 5 milliard (19 Millions dollars E.U.)	Fin Décembre 2011	Amélioration de la situation financière des banques
Achèvement de l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques	Fin Décembre 2011	Amélioration de la gestion du secteur public

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'Etat est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DEFINITIONS

D. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est à dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est dire : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.
4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.
5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini aux fins du suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de

finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. **La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie** par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 12274, Point 9, telle que révisée le 31 août et rendue effective le 1^{er} décembre 2009- (décision No.09/91) ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. **Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit** : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de r^{em}boursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. **La dette à court terme non concessionnelle** correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-

(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. Les **instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. Les **dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

E. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2010 du programme sont :**

- Emettre d'ici fin décembre 2010 parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux. Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2010 la base de données recensant tous les contribuables et l'identifiant fiscal unique qui leur est attribué.
- Adopter d'ici mars 2010 d'un arrêté portant création d'un comité technique de suivi du programme. Une copie de cet arrêté devrait être transmise aux services du FMI d'ici la fin du mois de mars 2010.
- Elaboration d'ici décembre 2010 d'un plan de trésorerie de l'Etat couvrant une période de trois mois. Transmission du plan et des procès-verbaux des réunions du Comité de coordination des politiques budgétaires et monétaires.
- La BCM devrait publier sur son site internet les états financiers audités et les opinions pour les années suivantes :
 - 31 décembre 2007 (d'ici fin mars 2010)
 - 31 décembre 2008 (d'ici fin mars 2010)

- 31 décembre 2009 (d'ici fin juin 2010)
 - Audits annuels des états financiers de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). et bi- annuels de ses réserves et de ses avoirs intérieurs nets.
13. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**
- Réaliser, avant fin mars 2011, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.
 - Publier, avant fin juin 2011, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010.
 - Réaliser, avant fin septembre 2011, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Juin 2011.
 - Recenser, avant fin septembre 2011, toutes les entreprises, y compris celles de taille moyenne.
 - Réaliser, avant fin 2001, un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres.
 - Finalisation de la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
 - Introduction, avant fin décembre 2001, d'un Compte Unique du Trésor.
 - Élaboration avant fin décembre 2011, d'une stratégie globale de la gestion de la dette externe.
 - Augmentation du capital minimum bancaire à UM 5 milliard (19 Millions dollars E.U.), avant fin décembre 2011.
 - Achèvement, avant fin décembre 2011, de l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques.

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements

comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

15. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

16. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse—en d'autres termes le déficit maximum sera accru—pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS A COMMUNIQUER AU FMI

17. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.

- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.

- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

18. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.

19. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ÉTAT

20. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources

extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).

- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (*EPA*) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.



Communiqué de presse n° 10/447
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 novembre 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord au titre de la FEC avec la Mauritanie et approuve un décaissement de 17 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé hier la première revue des résultats économiques obtenus par la Mauritanie dans le cadre d'un programme appuyé par la [facilité élargie de crédit \(FEC\)](#)⁶. Cette décision permet à la Mauritanie de tirer un montant additionnel de 11 millions de DTS (17 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 22 millions de DTS (34 millions de dollars EU). Le Conseil a arrêté sa décision selon la procédure du défaut d'opposition¹.

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal en faveur de la Mauritanie en mars 2010 pour un montant de 77,28 millions de DTS, équivalant à 120 % de la quote-part du pays au FMI (voir [communiqué de presse 10/89](#)).

L'économie de la Mauritanie est en cours de redressement après la récession de 2009 engendrée par le ralentissement économique mondial. L'activité économique s'accélère, le crédit au secteur privé est en hausse, et les soldes budgétaire et des comptes extérieurs s'améliorent. L'inflation des prix à la consommation s'est accentuée ces derniers mois sous

⁶ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/ecff.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

l'effet de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, mais elle reste largement inférieure à 10 %. Les perspectives pour 2010 et 2011 demeurent favorables grâce au rebond des prix des principaux produits d'exportation de la Mauritanie.

Le projet de budget pour 2011 préserve la discipline budgétaire et protège à juste titre les dépenses d'infrastructure et les dépenses sociales. Des initiatives sont en cours pour renforcer encore les administrations fiscale et douanière, accélérer la réforme de la fonction publique de manière à contenir la masse salariale, et restreindre les autres dépenses courantes en fixant des priorités dans ce domaine. Il importe aussi de renforcer l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget, ainsi que la qualité des dépenses publiques.

Le programme structurel reste axé sur l'amélioration du climat des affaires et une croissance tirée par le secteur privé. Des réformes sont indispensables pour continuer à développer l'intermédiation financière, assainir la situation financière des grandes entreprises publiques, améliorer la gouvernance et faciliter l'investissement du secteur privé.

L'exécution réussie de ce programme aidera le pays à renforcer sa capacité de résistance aux chocs externes ainsi qu'à mobiliser plus aisément des soutiens extérieurs, soutenir la croissance économique, créer des emplois et réduire la pauvreté.